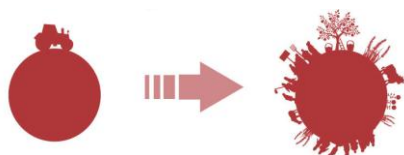


CAMPAGNE 2013-2014



« CHANGER D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION »

1. MESSAGE CENTRAL

Aujourd'hui, le monde produit 1,5 fois plus de nourriture qu'il n'en faut pour nourrir tout le monde et par ailleurs, plus de 1,4 milliard de personnes sont en surpoids¹. L'accès à la nourriture est cependant très inégalement réparti de sorte que près de 1 milliard de personnes souffrent de la faim. En outre, un tiers de la nourriture est perdu ou gaspillé. Paradoxalement les personnes qui souffrent de la faim vivent en milieu rural et suite au phénomène de féminisation de l'agriculture, les femmes et les enfants sont les plus touchés (FAO, 2011).

Produire plus n'est donc pas la première et la seule réponse à la crise alimentaire. Pour garantir le droit à l'alimentation, nous avons besoin d'une transition vers un système alimentaire durable. La production et la consommation peuvent et doivent changer. Des millions d'hectares de terres fertiles sont perdus chaque année pour la production d'agrocarburants et la spéculation sur les produits agricoles aggrave la faim. Les paysans ne peuvent vivre de leur travail et la valeur ajoutée que produisent les agriculteurs est concentrée dans quelques mains. Les ressources en eau s'épuisent, le changement climatique modifie déjà l'agriculture et menace les paysans des pays du Sud, qui ne sont pas responsables du changement climatique. Enfin, la dépendance aux combustibles fossiles ne cesse d'augmenter. Notre système alimentaire est donc de plus en plus sujet à des crises qui sont étroitement liées au modèle industriel mondial dominant. Ce modèle est de plus en plus éloigné des attentes des consommateurs.

Néanmoins, il est possible de nourrir les 9 milliards d'individus de demain et de résoudre les défis sociaux et environnementaux auxquels est confronté le système alimentaire. Cela exige une transition vers un système agricole durable au Nord et au Sud, avec une utilisation efficace des ressources naturelles tout en respectant le cycle naturel, l'accès sécurisé aux ressources pour les femmes et les hommes (terre, eau, semences, etc.), une consommation durable sans gaspillage de nourriture. A la base de cette transition se trouve le développement et le soutien à une agriculture familiale, au sein d'une politique agricole forte et équilibrée qui valorise les savoirs locaux spécifiques des productrices et producteurs et qui parvient à protéger l'agriculture et à la réglementer. Cette politique doit donc assurer des prix équitables qui couvrent les coûts de production et les coûts environnementaux externes, ainsi qu'assurer un revenu décent aux agriculteurs. Au Nord la transition vers un modèle agro-écologique produira une nourriture à première vue plus chère que les produits issus du modèle industriel. Cependant, ce n'est souvent qu'une apparence: le modèle industriel engendre des coûts sociaux et environnementaux importants qui ne sont pas répercutés dans le prix de vente des denrées.

¹ World Health Organization, Obesity and Overweight: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/en/index.html>

2. TRANSITION?

La transition vers un système alimentaire durable et équitable exige une politique qui tourne autour de deux axes:

- Lever les obstacles qui entravent la mise en œuvre de cette transition ;
- Soutenir et renforcer les bonnes pratiques de production et de consommation.

2.1. SUPPRIMER LES OBSTACLES : SPÉCULATION, ACCAPAREMENT DES TERRES, AGROCARBURANTS, CONCENTRATION, DÉRÉGULATION

TRANSPARENCE ET RÉGULATION DES MARCHÉS FINANCIERS AFIN QUE LA SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES DISPARAISSE

Au cours des dernières années, nous constatons une tendance constante à la hausse des prix alimentaires. Les prix élevés peuvent être une opportunité pour de nombreux pays, des agriculteurs et pour la transition vers un système alimentaire durable... Mais le problème est la volatilité. Les augmentations et les diminutions soudaines mettent les producteurs en difficulté et ont un effet dissuasif sur l'investissement à long terme dans l'agriculture. Pour les consommateurs pauvres, qui dépensent jusqu'à 80% de leur revenu dans l'alimentation, les augmentations soudaines de prix provoquant la pauvreté et la faim².

Par ailleurs, la très forte volatilité des prix est due à la suppression progressive des mesures de régulation des marchés agricoles (gestion de l'offre, stocks régulateurs) et de la finance. Cette instabilité n'est pas seulement due aux variations de la demande (ex : biocarburants) et de l'offre (ex : mauvaises récoltes dues au changement climatique), mais est fortement liée à la «financiarisation» des marchés alimentaires, à savoir l'introduction des acteurs financiers sur les marchés des denrées alimentaires³. La crise financière a en effet conduit ces derniers à rechercher de nouveaux marchés et à se reporter sur celui des matières premières, notamment agricoles. Une étude de Lehman Brothers juste avant la faillite de cette dernière montre que la spéculation sur les fonds indiciels a augmenté de manière astronomique de 1900 % entre 2003 et 2008. Par ailleurs, les stocks céréaliers mondiaux sont historiquement bas, ce qui exacerbe la spéculation et la volatilité. De nombreuses études scientifiques démontrent les liens entre spéculation et augmentation de la volatilité des prix alimentaires et cela sans que ceux-ci reflètent la situation réelle sur le marché alimentaire.

Que doit faire l'Europe ?

- L'accès aux marchés à terme doit être limité aux vendeurs et acheteurs réels de biens alimentaires.
- La constitution de stocks régulateurs régionaux dans un cadre de coopération multilatérale.
- Les investisseurs actifs sur les marchés de matières premières doivent assurer la pleine transparence de leurs activités et positions. La transparence est la première étape pour une bonne réglementation.
- Les fonds indiciels basés sur les produits agricoles doivent être interdits.

² Ivanic, M. & Martin, W., Implications of Higher Global Food Prices for Poverty in Low-Income Countries, Washington, World Bank, Policy Research Working Paper 4594, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6723/wps4594.pdf?sequence=1%29//GP>

³ Oya, C., Malfunctioning food markets. Local and global food distribution, 2010, <http://www.thebrokeronline.eu/Special-Reports/Special-Report-The-heart-of-the-matter/Malfunctioning-markets>

- Tous les investisseurs sur le marché des produits agricoles doivent se voir imposer des positions maximales afin d'éviter les manipulations des tarifs par les plus gros joueurs à des fins spéculatives. Ces positions maximales doivent être incluses dans la directive européenne concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID)

Que doit faire la Belgique ?

- Contrôler les activités des institutions financières belges et s'assurer qu'aucun produit financier ne menace le droit à l'alimentation à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire.
- Renforcer la politique de stocks alimentaires publics dans l'Union européenne, à la FAO et au Comité de sécurité alimentaire. Les réserves alimentaires régionales et locales assurent des prix et des revenus stables et s'inscrivent donc contre la spéculation. Ces stocks publics doivent être gérés en concertation avec les acteurs de la chaîne.

LES CULTURES AGRICOLES DOIVENT SERVIR PRIORITAIREMENT À L'ALIMENTATION, PAS À LA PRODUCTION D'AGROCARBURANTS

Au cours des dernières années, l'Europe et les États-Unis, ainsi que des pays émergents comme le Brésil et la Chine, ont encouragé des initiatives visant à promouvoir les agrocarburants. La directive européenne sur les énergies renouvelables impose une obligation d'incorporation de 10% d'énergie renouvelables (constitué 9 fois sur 10 d'agrocarburants) dans les carburants de transport à partir 2020. Depuis lors, la Commission européenne a proposé de réduire à un maximum de 5% la contribution des agrocarburants produits à partir de cultures vivrières à cet objectif. La production d'agrocarburants menace le droit à l'alimentation dans le Sud, concurrence la production alimentaire, augmente la volatilité des prix dont sont victimes les consommateurs pauvres... De plus, les agrocarburants sont également un facteur majeur de l'accaparement des terres : la moitié des terres accaparées ont pour but la production d'agrocarburants. En outre, ils ne sont même pas une solution aux changements climatiques. Ils créent de nouveaux problèmes sans résoudre les anciens. Il est rarement question de réduction des gaz à effet de serre, mais bien d'un déplacement (voire d'une augmentation) de ces émissions.

Que doit faire l'Europe?

- Réformer sa politique en matière d'énergies renouvelables et de qualité du carburant, de sorte que tous les agrocarburants qui menacent le droit à l'alimentation disparaissent. Pour cela l'UE doit préalablement réduire sa forte dépendance alimentaire.
- Prendre en compte toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par les agrocarburants, même si elles sont causées par changement d'affectation des sols indirect (CASI ou, en anglais, ILUC).
- Assurer une élimination progressive des subventions et des incitations aux agrocarburants.
- Veiller à introduire des critères de durabilité stricts et contraignants qui tiennent compte du droit à l'alimentation, du droit à un travail décent, du droit à l'eau et du droit à la terre.
- Soutenir la recherche sur la biomasse sans qu'elle n'entre en concurrence avec les cultures alimentaires.

Que doivent faire la Belgique et les régions ?

- Revoir la politique de soutien aux agrocarburants et mettre la priorité sur les économies d'énergie et les sources d'énergie renouvelables qui aident réellement l'environnement et la lutte contre le changement climatique, et sans aucun impact négatif sur les droits humains.
- Mettre la priorité sur une politique de mobilité ambitieuse, durable et sociale, qui réduise fortement l'impact sur l'environnement et améliore le service aux citoyens.

- Prendre en compte les conditions sociales dans leur politique en matière d'agrocarburants. Le droit à l'alimentation, le droit à l'eau et le droit à la terre doivent être garantis dans le respect des objectifs de cohérence des politiques en faveur du développement (CPD).

UN ACCÈS GARANTI À LA TERRE ET À L'EAU

Les paysans pauvres (les femmes sont souvent plus vulnérables), sous la pression des investisseurs étrangers et/ou nationaux vendent leurs terres à des prix négligeables dans l'espoir d'une vie meilleure soit comme ouvrier-ère agricole soit en rejoignant la ville. Les gouvernements doivent mettre un terme au phénomène de l'accaparement des terres en imposant des directives contraignantes aux investisseurs sur base des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, approuvées par le Comité de sécurité alimentaire en mai 2012. Directives qui stipulent clairement que enjeux fonciers ne peuvent pas être traité indépendamment des droits humains et en dehors des principes généraux fondamentaux tels que la dignité humaine, la non-discrimination, l'équité et la justice, l'égalité de genre, la gestion durable et intégrée des ressources naturelles, les mécanismes de consultation et de participation des femmes et des hommes. Les investisseurs doivent être entièrement transparents et permettre aux habitants de participer aux décisions. Les investissements doivent servir en priorité les systèmes alimentaires locaux et nationaux ainsi que l'intérêt général, et les habitants doivent profiter des bénéfices, avoir accès à un travail décent et à un revenu (femmes et hommes). Les investissements doivent également respecter l'environnement et les ressources naturelles et ne doivent pas menacer la sécurité alimentaire locale⁴.

Il est également crucial que les ressources en eau disponibles soient publiquement gérées et équitablement réparties, que les besoins des utilisateurs locaux soient pris en compte, ainsi que ceux de la nature, le tout devant être compris dans des accords transfrontaliers de gestion de l'eau. Outre la terre et l'eau, l'accès durable aux autres ressources est également nécessaire et nécessite une attention particulière pour les femmes (outils de production, moyens financiers, ressources humaines...)

Que doit faire la Banque mondiale ?

La Banque mondiale joue un rôle très important car elle investit dans la terre, parce qu'elle fixe les tendances en matières de standards et de pratiques pour les investisseurs, parce qu'elle conseille les pays dans leur conception et le développement de leur réglementation et de leurs institutions en termes d'accès à la terre. Par conséquent, la Banque mondiale doit :

- Définir un moratoire temporaire sur les investissements à grande échelle dans la terre afin que la politique de la Banque puisse être révisée pour se conformer Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et mettre sa politique dans d'autres domaines en cohérence avec les objectifs de ces mêmes directives ;
- Défendre la mise en œuvre complète et cohérente de ces directives volontaires dans les instances internationales et les institutions d'investissement (tels que le G8, la SFI, les banques régionales) ;

⁴ <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/13session/A-HRC-13-33-Add2.pdf>; *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land Fisheries and Forests in the Context of National Food Security*

- Revoir sa politique d'investissements en profondeur, sur base de règles strictes établies au niveau international sur le plan de la transparence, de la consultation avec les communautés affectées, du renforcement des droits fonciers et de l'accès sécurisé à la terre et à la sécurité alimentaire pour les agricultrices et agriculteurs. La Banque mondiale doit soutenir financièrement le processus de consultation sur les Principes d'investissements agricoles responsables (RAI) du Comité de sécurité alimentaire.

Que doit faire la Belgique ?

- La Belgique doit jouer un rôle actif dans la traduction des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de la FAO en Belgique et en Europe, y compris en renforçant la cohérence de ses politiques pour le développement.
- La Belgique doit utiliser sa voix dans les forums internationaux et européens – comme la Banque mondiale et la BEI - pour tenir un plaidoyer en faveur d'une réglementation forte des investissements fonciers à grande échelle et l'interdiction des accaparements des terres.
- La Belgique doit s'engager à soutenir les pays partenaires dans la mise en œuvre complète et cohérente de ces directives, à renforcer la capacité de négociation des pays en développement ainsi que les initiatives qui renforcent la gestion de la terre et des droits fonciers.
- La Belgique a, comme tout autre État, l'obligation de contrôler les entreprises belges ou établies en Belgique, en regard du respect des droits de l'homme, même en dehors de leur territoire.

Dans sa politique de coopération, la Belgique doit soutenir les filières alternatives de commercialisation et/transformation des produits de l'agriculture vivrière locale à travers le renforcement des liens entre les villes et les campagnes. La Coopération doit également soutenir l'accès des agricultrices et agriculteurs dans les organes de gestions rurales et assurer la parité dans les instances de décisions (notamment concernant la gestion des terres et de l'eau)

UNE POLITIQUE CLIMATIQUE AMBITIEUSE ET JUSTE QUI RECONNAÎT ET FINANCE LE RÔLE DE L'AGRICULTURE DURABLE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le changement climatique est un facteur clé dans la crise alimentaire. Le système alimentaire est aujourd'hui en même temps l'une des principales causes et l'une des principales victimes du changement climatique. Le système alimentaire actuel est l'un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre. L'impact est plus grand dans les régions les plus pauvres. Les petits agriculteurs sont donc touchés deux fois: ils souffrent d'un plus grand impact du changement climatique et ont le moins de ressources pour se défendre contre lui.

Ce qui est nécessaire?

- Un accord mondial ambitieux, juste et contraignant qui permette de répondre au double défi du changement climatique: la réduction des émissions (atténuation) et l'adaptation, avec des incitations à des pratiques agricoles durables.
- Les plans « climat » d'adaptation et d'atténuation doivent reconnaître l'importance cruciale de l'agriculture durable, et spécifiquement agro-écologique, et la financer. En outre, le Fonds mondial pour le climat devrait prévoir expressément la pleine participation des communautés et des populations touchées, y compris les femmes, dans la conception et la mise en œuvre des programmes et activités, et prendre en compte le genre dans toutes les politiques et programmes y compris l'égalité d'accès au financement.

UNE POLITIQUE COMMERCIALE JUSTE ET DÉMOCRATIQUE, QUI DONNE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT LA POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPER LEUR PROPRE AGRICULTURE DURABLE ET DE GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION À LEUR POPULATION

Les règles du commerce mondial des produits agricoles devraient garantir aux pays en développement les marges de manœuvre politiques pour mener des politiques agricoles durables dans le but de garantir la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation. Les agriculteurs doivent jouer un rôle central dans ce processus. Pour cela il faut promouvoir l'instauration de marchés agricoles régionaux régulés par des normes et des tarifs extérieurs communs en vue de garantir un prix suffisamment rémunérateur au producteur et accessible au consommateur.

Que doit faire l'Europe ?

- Promouvoir une réforme de l'accord de l'OMC sur l'agriculture en vue de sortir les politiques agricoles de la logique du libre-échange et de garantir aux pays en développement la marge d'action pour soutenir et protéger les producteurs et les consommateurs locaux et ainsi garantir leur souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation,
- Se concentrer sur une politique commerciale et d'investissements cohérente avec les objectifs de développement et qui prenne en compte l'impact sur le droit à l'alimentation, la souveraineté alimentaire et le développement durable dans les pays en développement.
- Evaluer les accords commerciaux et d'investissement en fonction de leur impact sur les droits humains et le droit à l'alimentation en particulier.

Que doit faire la Belgique ?

- Convaincre les Etats membres de l'UE de la nécessité de réformer en profondeur les règles du commerce mondial des produits agricoles.
- Appliquer les directives des Nations Unies en ce qui concerne l'évaluation des accords de commerce et d'investissement vis-à-vis des droits de l'homme, et s'assurer que ces accords n'ont pas d'impact négatif sur les droits humains et le droit à l'alimentation en particulier⁵.

S'ATTAQUER À LA CONCENTRATION ET LA REDISTRIBUTION DU POUVOIR DANS LES FILIÈRES

Les agriculteurs ne peuvent bénéficier de la hausse des prix des denrées alimentaires que s'ils occupent une position forte dans leur filière et sont correctement rémunérés. Par conséquent, le pouvoir dans les filières doit être redistribué afin que la position des agriculteurs sur le marché soit plus forte. Dans les filières, on note la persistance des stéréotypes liés au sexe confinant les femmes pauvres et qui n'ont pas fait d'études à des travaux faiblement rémunérés, moins qualifiés et plus précaires.

⁵ Conseil des droits de l'homme, Principes directeurs applicables aux études de l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits de l'homme, Additif présenté par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, Nations Unies, A/HRC/19/59/Add.5, 19 décembre 2011, http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20120306_hria_fr.pdf

Au niveau international, les autorités belges doivent s'attaquer à la concentration dans le secteur de la distribution de la transformation mais aussi dans le secteur des engrais semences et autre intrants. Les initiatives comme le commerce équitable, les ventes directes, les accords interprofessionnels, ventes conjointes, établissements flexibles des quotas et des prix, négociations collectives des prix et groupe d'achat commun qui œuvrent à une distribution plus équitable au sein des chaînes doit être reconnue, soutenue et juridiquement encadrée. De plus, il est indispensable de soutenir spécifiquement la formation des femmes afin qu'elles puissent participer à toutes les étapes de filières agricoles.

2.2. SOUTENIR ET RENFORCER LES BONNES PRATIQUES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

DÉVELOPPER ET SOUTENIR LES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES, QUI SONT MOINS DÉPENDANTES DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

Le développement des pratiques agro-écologiques permet la transition vers un système agricole durable. La recherche montre que les pays en développement peuvent ainsi améliorer leur productivité de manière drastique⁶. Par ailleurs, elle est importante pour une agriculture durable au Nord. L'agro-écologie n'est pas une "agriculture paysanne" idéalisée, mais une science de pointe qui optimise l'utilisation des ressources renouvelables et les connaissances locales des agriculteurs. L'exploitation familiale n'est pas un tout homogène, les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans l'agro écologie (exemples, les femmes sont les gardiennes de la biodiversité, responsables des plantes médicinales et de l'alimentation quotidienne des familles à travers les cultures vivrières,...) qu'il est important de valoriser. La recherche montre que le passage à des méthodes agro-écologiques pourrait doubler productivité des petits exploitants agricoles en dix ans dans les régions les plus touchées par la faim⁷. Cela nécessite un changement radical des pratiques d'investissements dans l'agriculture (en mettant l'accent sur les agriculteurs, les agricultrices et leurs sociétés) et dans la recherche⁸.

L'INVESTISSEMENT DANS L'AGRICULTURE LOCALE DURABLE, FONDÉE SUR LES AGRICULTEURS FAMILIAUX ET LEURS ORGANISATIONS

Nous devons renforcer l'agriculture familiale et les organisations paysannes afin que les agriculteurs puissent récolter les bénéfices de la hausse des prix. Une agriculture durable, diversifiée et familiale doit être au centre de la politique parce qu'elle est productive (c'est-à-dire qu'elle génère de plus hauts rendements par mètre carré et par unité d'énergie), elle impose moins de pression sur l'environnement et les ressources naturelles, et se concentre sur les marchés locaux et régionaux (garante du droit à l'alimentation et catalyseur de croissance dans d'autres secteurs), elle crée des emplois dans les zones rurales, et se concentre en première

⁶ Pretty, J. (2006), 'Resource-conserving agriculture increases yields in developing countries', *Environmental science and technology*, 40, 4, pp. 1114-1119

⁷ IAASTD & De Schutter 2010 De Schutter, O., *Agro-ecology and the Right to Food*, 2011, <http://www.srfood.org/index.php/en/component/content/article/1174-report-agroecology-and-the-right-to-food>

⁸ IAASTD, *Synthesis Report*, 2008,

[http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20\(English\).pdf](http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20(English).pdf)

instance sur la demande alimentaire (et non pour les agrocarburants, etc.). Les gouvernements doivent prendre des mesures urgentes d'investissement pour moderniser l'agriculture familiale en se fondant sur les principes de l'agro-écologie, de la souveraineté alimentaire et sur les services publics tels que les infrastructures, la recherche, la formation, etc., ainsi que le renforcement des organisations paysannes. Ces investissements doivent prendre en compte les problèmes spécifiques que rencontrent les femmes⁹. De plus au sein des organisations paysannes ou rurales, il est nécessaire de soutenir la participation des femmes à des postes de direction.

DES MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE PEUVENT LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ RURALE ET GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION.

Le droit à la protection sociale oblige les Etats à intervenir lorsque les gens n'ont pas ou pas suffisamment de revenus. Cela ne signifie pas uniquement sortir les gens de la pauvreté (qui est la première cause de la faim), mais aussi renforcer leur résilience contre la hausse des prix des denrées alimentaires et les crises climatiques. Comme le propose notamment Olivier De Schutter, le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, la constitution d'un fonds mondial pour la protection sociale permettrait de garantir une couverture minimale universelle, y compris dans les pays pauvres.

CONSOMMATION DURABLE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Trop de viande, trop d'aliments transformés et emballés, trop de transport des aliments. Notre consommation actuelle, qui est également reproduite dans les pays émergents, se heurte à des limites. Par ailleurs 1,3 milliards de tonnes, soit plus de 30% de la nourriture dans le monde entier sera perdue. Sensibiliser et informer les consommateurs n'est pas suffisant pour parvenir à une transition vers une consommation durable. Une intervention active des pouvoirs publics est cruciale.

UNE AGRICULTURE DURABLE ET SOLIDAIRE CHEZ NOUS

La transition vers une agriculture durable et multifonctionnelle, avec des prix justes pour tous les maillons de la chaîne, tout en respectant l'environnement et sans impact négatif sur les pays en développement est urgente. Cela signifie une politique agricole qui :

- Assure des prix suffisamment rémunérateurs aux producteurs et accessibles aux consommateurs. Des outils de régulation doivent stabiliser les prix pour assurer des perspectives stables.
- Soutient les agriculteurs qui fournissent des biens et des services publics à la société: comme des équipements naturels, verts et de récréation dans le domaine agricole, la conservation et l'extraction de l'eau et le stockage du carbone.
- Soutenir les initiatives de transformation des produits agricoles et de vente direct à la ferme, des produits de l'agriculture.
- Organise une transition vers une agriculture moins dépendante des importations de produits agricoles en provenance des pays en développement en rééquilibrant la production et en soutenant les productions déficitaires.
- Défend un cadre d'échanges internationaux qui supprime les subventions à l'exportation et met fin aux pratiques de dumping et à l'escalade tarifaire pour les produits transformés en provenance des pays en développement.

⁹ FAO (2012), SOFA : Investing in agriculture for a better future.

- Mène des politiques cohérentes avec les droits de l'Homme et les objectifs de développement. Cela signifie que les impacts de la politique agricole doivent être contrôlés et ajustés si nécessaire, et que les pays en développement ainsi que leurs citoyens et des organisations de la société civile doivent pouvoir introduire une plainte.